



**Iconic Funds BTC ETN GmbH,  
(dont le siège social est à Francfort-sur-le-Main, en République fédérale d'Allemagne)**

en tant qu'Émetteur

**Jusqu'à 9 000 000 000 de Titres Perpétuels Adossés à des Bitcoins.**  
Prix d'émission initial : 0,0001 BTC

## 1. Résumé

### 1.1. INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

Le présent prospectus (le **Prospectus**) concerne l'offre publique en Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, l'Italie, la France, l'Estonie, la Pologne, la Slovaquie, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, le Portugal, la Slovénie, la République tchèque, le Danemark, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Irlande, le Luxembourg et Malte et l'admission au négoce sur le marché réglementé (*regulierter Markt, sous-segment General Standard*) de la Bourse de Francfort et à la SIX Swiss Exchange de Titres Perpétuels Adossés à des Bitcoins sans valeur nominale (les **Titres**). Le numéro d'identification international des Titres (**ISIN**) des Titres est DE000A3GK2N1.

Les Titres sont émis en vertu du droit allemand, sont des titres de créance (*Schuldverschreibungen*) au sens de l'article 793 du Code civil allemand (*Bürgerliches Gesetzbuch*) et sont émis au porteur.

Le nom légal de l'Émetteur est Iconic Funds BTC ETN GmbH (*l'Émetteur*) et le nom commercial est « Iconic Funds », qui est la marque collective d'Iconic Funds GmbH et de toutes ses filiales détenues à 100 %. L'Émetteur est constitué et opère selon les lois de l'Allemagne et maintient son principal établissement en Allemagne. L'adresse et le siège social de l'Émetteur sont situés Große Gallusstraße 16-18, 60312 Francfort-sur-le-Main, Allemagne et l'Émetteur est inscrit au registre du commerce du tribunal local (*Amtsgericht*) de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB 116980. Le site internet de l'Émetteur est <https://iconicholding.com/iconic-funds/> et le numéro de téléphone est +49696677815088.

L'identifiant d'entité légale (**LEI**) de l'Émetteur est 391200YI9NA1BYDBUW16.

futurum bank AG agira en tant qu'agent de cotation (*l'Agent de Cotation*) pour l'admission au négoce et la cotation des Titres sur le marché réglementé (*regulierter Markt, General Standard*) de la Bourse de Francfort et, dans cette fonction, assume la responsabilité du Prospectus conformément au § 8 phrase 3 de la loi allemande sur les Prospectus de valeurs mobilières (*Wertpapierprospektgesetz WpPG*) et à l'Art. 11 du Règlement sur les Prospectus, en plus de la responsabilité de l'Émetteur.

L'Agent de Cotation est constitué et opère selon les lois de l'Allemagne et a son principal établissement en Allemagne. L'adresse et le siège social de l'agent de Cotation sont situés à Hochstraße 35-37, 60313 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, et il est inscrit au registre du commerce du tribunal local (*Amtsgericht*) de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB 117044. Le site Web est <https://www.futurumbank.com/> et le numéro de téléphone est +49 (0) 69 / 94 515 98 - 0.

Le LEI de l'Agent de Cotation est 529900WG7A1YR02QGB25.

La date d'approbation du Prospectus est le 15 avril 2021 et il a été approuvé par la *Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht* de la République fédérale d'Allemagne (**BaFin**), Marie-Curie-Str. 24-28, 60439 Frankfurt am Main, Allemagne, Téléphone : +49 (0) 228 4108-0, E-Mail : [poststelle@bafin.de](mailto:poststelle@bafin.de), site web : <https://www.bafin.de/>.

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Titres doit être fondée sur l'examen du Prospectus dans son ensemble par un investisseur. Les investisseurs dans les Titres pourraient perdre tout ou partie de leur capital investi. Lorsqu'une plainte relative aux informations contenues dans le Prospectus est déposée devant un tribunal, l'investisseur plaignant pourrait, en vertu de la législation nationale, devoir supporter les coûts de traduction du Prospectus avant que la procédure judiciaire ne soit engagée. La responsabilité civile n'est engagée que pour les personnes qui ont déposé ce résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais uniquement lorsque ce résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, ou lorsqu'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, les informations clés afin d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.

## 1.2. INFORMATIONS CLÉS SUR L'ÉMETTEUR

### 1.2.1. Qui est l'Émetteur des titres ?

Le nom légal de l'Émetteur est Iconic Funds BTC ETN GmbH. L'Émetteur est constitué et opère selon les lois de l'Allemagne et maintient son principal établissement en Allemagne. L'adresse et le siège social de l'Émetteur sont situés à Große Gallusstraße 16-18, 60312 Frankfurt am Main, Allemagne.

Date : 15 avril 2021

L'identifiant d'entité légale (**LEI**) de l'Émetteur est 391200YI9NA1BYDBUW16.

#### 1.2.1.1. Principales activités de l'Émetteur

L'activité principale de l'Émetteur est l'émission de Titres (y compris les Titres envisagés d'être émis avec ce Prospectus) qui sont garantis par les gages à la crypto monnaie collatérale Bitcoin (**BTC**). L'Émetteur a l'intention d'utiliser le produit net de l'émission des Titres en totalité pour acheter une action correspondante dans la crypto-monnaie concernée. Afin de réaliser des bénéfices, l'Émetteur facturera une commission annuelle cumulée quotidiennement calculée selon la formule du Prix d'émission aux détenteurs des Titres (les **Détenteurs**) émis par l'Émetteur. Les Frais seront facturés en déduisant une partie fixe du stock en crypto-monnaie.

#### 1.2.1.2. Principaux actionnaires

L'Émetteur est détenu à 100 % par Iconic Funds GmbH. Iconic Funds GmbH est une entreprise commune et est détenue à parts égales par Iconic Holding GmbH (50 %) et Cryptology Asset Group PLC (50 %).

Les actions de Cryptology Asset Group PLC sont particulièrement concentrées sur deux actionnaires, Apeiron Investment Group Ltd, qui détient environ 49,41 pour cent des actions de la société et Grey Study Capital GmbH, qui détient environ 16,47 pour cent des actions de la société. Les quelque 34 pour cent supplémentaires des actions de la société sont répartis entre plus de 30 autres actionnaires détenant chacun moins de 10 pour cent des actions.

Les principaux actionnaires d'Iconic Holding GmbH sont Max Lautenschläger Beteiligungs GmbH (environ 21,79 pour cent), FinLab AG (environ 22,35 pour cent), Iconic Holding GmbH (environ 20,14 pour cent), Patrick Alan Lowry (environ 12,14 pour cent) et Cryptology Asset Group PLC (environ 11,14 pour cent (actions propres)), Patrick Alan Lowry (environ 12,14 pour cent) et Cryptology Asset Group PLC (environ 11,14 pour cent).

#### 1.2.1.3. Principaux directeurs généraux

L'Émetteur est géré par ses directeurs généraux (*Geschäftsführer*), Patrick Alan Lowry et Oliver von Wolff.

#### 1.2.1.4. Commissaires aux comptes

Baker Tilly GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, Valentinskamp 88, 20355 Hamburg, Allemagne, est le commissaire aux comptes de l'Émetteur. Baker Tilly GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft est membre de la WPK (Chambre des experts-comptables).

#### 1.2.1.5. Quelles sont les principales informations financières concernant l'Émetteur ?

Les informations financières de l'Émetteur sont incluses dans les états financiers annuels audités de l'Émetteur datés de et pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (les **États financiers 2019**) et de et pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (les **États financiers 2020** et ensemble les **États financiers**). Les États financiers ont été préparés conformément au § 317 du HGB et sont conformes, à tous égards importants, aux exigences des normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations financières sélectionnées suivantes sont basées sur et extraites des États financiers.

Iconic Funds BTC ETN GmbH

<b>Compte de résultat</b>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2020</b>
Bénéfice/perte d'exploitation	EUR (14 555,82)	EUR (80 929,12)
<b>Bilan</b>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2020</b>
Dette financière nette	EUR 0	EUR 0
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2020</b>
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	EUR (10 405,82)	EUR (85 956,71)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	EUR 25 000	EUR 75 000
Flux de trésorerie net des activités d'investissement	EUR 0	EUR 0

#### 1.2.2. Quels sont les principaux risques spécifiques à l'Émetteur ?

*Les facteurs de risque suivants sont importants en ce qui concerne la capacité de l'Émetteur à remplir ses obligations en vertu des Titres.*

*Risques liés à la courte histoire commerciale de l'Émetteur.* L'Émetteur est une société à responsabilité limitée (*Gesellschaft mit beschränkter Haftung*) nouvellement constituée. Les statuts de l'Émetteur ont été convenus le 2 août 2019. L'Émetteur a été constitué le 16 octobre 2019. En raison de cette courte période d'existence, l'Émetteur n'a pas d'antécédents pertinents en matière de transactions sur les marchés de capitaux et d'exploitation réussie des activités commerciales décrites dans les présentes. Rien ne garantit que les activités commerciales prévues seront couronnées de succès à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'activité et la situation financière de l'Émetteur et pourrait finalement conduire à l'insolvabilité de l'Émetteur.

*Risques liés à l'objectif commercial limité de l'Émetteur :* L'objectif des activités commerciales de l'Émetteur est l'émission des Titres qui participent à la performance de la crypto-monnaie Bitcoin. L'Émetteur n'exercera aucune autre activité et ne dispose donc d'aucune autre source de revenus pour couvrir ses coûts. En raison de cet objectif commercial limité, l'Émetteur est exposé au risque que le Bitcoin (**BTC**) en tant que crypto-monnaie n'obtienne pas ou perde de l'attrait sur le marché et, en tant que tel, ne connaisse pas de succès ou devienne moins performant à l'avenir, et que la Commission générée par les Notes soit insuffisante pour maintenir le modèle commercial de l'Émetteur. Dans ce cas, l'Émetteur pourrait ne pas être en mesure de s'adapter à ce changement de circonstances et pourrait ne pas réussir à mener à bien son activité, ce qui pourrait à son tour entraîner une baisse de la valeur des Titres.

*Risques juridiques et réglementaires :* L'Émetteur est soumis à un certain nombre de risques juridiques et réglementaires, notamment : (i) la dépendance à l'égard de l'autorisation de la Bourse de Francfort et de l'admissibilité en vertu des règles et règlements de l'Allemagne pour continuer à coter les Titres, (ii) les changements et le respect des exigences réglementaires à l'égard de l'Émetteur et de ses activités, (iii) le risque de manquements à la conformité en matière de KYC/AML (Know-Your-Customer/Anti-Money-Laundering) (iv) les risques liés à l'évolution du régime réglementaire en matière de crypto-monnaies, de technologie blockchain et d'actifs numériques.

### **1.3. INFORMATIONS CLÉS SUR LES TITRES**

#### **1.3.1. Quelles sont les principales caractéristiques des titres ?**

Les Titres n'ont pas de date d'échéance fixe. Les Titres ne portent pas d'intérêts. Les Titres sont émis sans valeur nominale à un prix d'émission initial de 0,0001 BTC le 15 avril 2021 (la **Date d'Émission**), calculé comme prévu dans les termes et conditions des Titres (les **Termes et Conditions**). Les Titres peuvent être achetés et remboursés par l'intermédiaire des Participants Autorisés désignés en EUR, USD ou BTC, s'ils sont proposés. La devise principale est le dollar américain (**USD**). Chaque Titre représente le droit du Détenteur d'exiger de l'Émetteur (a) la livraison de Bitcoins égale à la créance du Détenteur, à partir de tout Jour Ouvrable, contre l'Émetteur en ce qui concerne chaque Titre, exprimée comme le montant de BTC par Titre moins les Frais applicables de l'Émetteur, et calculée par l'Émetteur agissant en tant qu'Agent de Calcul à sa seule discrétion conformément à la formule dans les Termes et Conditions ou (b) le paiement d'EUR ou d'USD déterminé conformément aux dispositions pertinentes des Termes et Conditions. Les obligations découlant des Titres constituent des obligations directes, inconditionnelles, non subordonnées et garanties de l'Émetteur, de rang égal entre elles et avec toutes les autres obligations garanties et non subordonnées de l'Émetteur. Les Titres sont librement cessibles.

Les droits suivants sont attachés aux Titres :

#### **Sécurité**

En tant que garantie permanente pour le paiement et l'acquiescement des obligations envers les Détenteurs en vertu des Titres, l'Émetteur donne en gage en faveur des Détenteurs au Fiduciaire des Titres (i) tous ses droits, présents et futurs, en particulier les demandes de livraison, concernant les BTCs déposés par l'Émetteur auprès du dépositaire (« **Dépositaire** ») dans ses comptes de dépôt (Portefeuilles) et (ii) les demandes concernant les Titres appartenant à l'Émetteur (la **Sécurité**).

#### **Remboursement au gré de l'Émetteur par résiliation**

L'Émetteur peut résilier à tout moment les Titres (à l'exception des Titres dont le remboursement a déjà été demandé par le Détenteur par une notification de résiliation) en totalité, mais pas en partie, à sa discrétion par notification aux Participants Autorisés et directement ou indirectement aux Détenteurs et rembourser les Titres pour un montant de BTC égal au Montant de Remboursement ou converti en USD ou EUR conformément aux dispositions pertinentes des Termes et Conditions.

#### **Rachat au gré du Détenteur par résiliation**

Chaque Détenteur a le droit de demander à l'Émetteur de rembourser les Titres sur notification de résiliation à un Participant Autorisé, pour un montant en BTC égal au Montant de Remboursement ou (si le Détenteur demande à être payé en USD ou EUR) converti en USD ou EUR conformément aux dispositions pertinentes des Termes et Conditions à une date fixée pour le remboursement.

#### **Procédure de résiliation et de remboursement des Titres**

Dans le cas d'une résiliation par l'Émetteur ou de l'exercice de la résiliation d'un Détenteur, le Montant de Remboursement sera calculé par l'Agent de Calcul, sur la base de la formule de calcul du Montant de Remboursement. Après le calcul du Montant du Rachat, l'Agent de Calcul fournira à l'Émetteur le résultat du calcul à la Date de Rachat concernée.

L'Émetteur fournira alors au Participant Autorisé un montant de BTC provenant des BTC qui ont été initialement fournis à l'Émetteur par les Participants Autorisés lors de la souscription des Titres et qui ont été détenus par l'Émetteur dans un portefeuille de BTC gagé (les **BTC sous gestion**). Le montant à fournir en BTC sera égal au Montant de Remboursement calculé.

Dès réception du montant de remboursement en BTC, le Participant Autorisé transférera ou fera transférer le montant de remboursement au Détenteur. Dans le cas où le Détenteur a demandé un transfert d'USD ou d'EUR, le Montant de rachat en BTC sera converti par le Participant Autorisé en USD ou EUR conformément aux dispositions pertinentes des Termes et Conditions et ensuite payé en USD ou EUR.

### Résiliation et rachat extraordinaires en cas de défaillance

Les Titres prévoient des cas de défaillance permettant à chaque Détenteur de demander le remboursement immédiat de leur montant principal en cas de résiliation extraordinaire. Ces cas de défaillance comprennent le manquement de l'Émetteur à exécuter dûment une obligation découlant des Titres, l'annonce par l'Émetteur qu'il n'est pas en mesure de faire face à ses obligations financières ou qu'il cesse ses paiements de manière générale, l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité à l'encontre de l'Émetteur ou la mise en liquidation de l'Émetteur (sauf dans le cadre d'une fusion ou d'une autre forme de combinaison avec une autre société).

### Résolutions des Détenteurs

Conformément à la loi allemande sur les titres de créance de 2009 (*Schuldverschreibungsgesetz* - « **SchVG** »), les Titres contiennent des dispositions selon lesquelles les Titulaires peuvent convenir par résolution de modifier les Termes et Conditions (avec le consentement de l'Émetteur) et de décider de certaines autres questions concernant les Titres. Les résolutions des Porteurs régulièrement adoptées, soit lors d'une assemblée des Détenteurs, soit par un vote pris sans assemblée conformément aux Termes et Conditions, lient tous les Détenteurs. Les résolutions prévoyant des modifications importantes des Termes et Conditions requièrent une majorité d'au moins 75 % des votes exprimés. Les résolutions concernant d'autres modifications sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

#### 1.3.2. Où les titres seront-ils négociés ?

Des demandes seront faites par l'Émetteur et l'Agent de cotation pour l'admission au négoce des Titres sur le marché réglementé (General Standard) de la Bourse de Francfort. Une demande d'admission à la négociation des billets auprès de la SIX Swiss Exchange a été faite le 23 avril 2021. L'Émetteur peut décider d'inscrire les Titres sur ces autres marchés réglementés ou d'autres marchés réglementés et/ou d'organiser le négoce des Titres sur des systèmes multilatéraux de négoce, des systèmes de négoce organisés ou par l'intermédiaire d'internalisateurs systématiques, le tout au sens de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers.

#### 1.3.3. Quels sont les principaux risques spécifiques aux titres ?

Les principaux risques qui pourraient entraîner des pertes importantes que les Détenteurs devraient supporter en cas de vente de leurs Titres ou en ce qui concerne la réception du remboursement du principal sont les suivants :

### Risques résultant de la structure des Titres

*Risque lié à l'exercice de la résiliation par l'Émetteur* : L'Émetteur peut exercer la résiliation à tout moment à sa discrétion raisonnable (*billiges Ermessen*) en tenant compte de la pratique pertinente du marché des capitaux et en agissant de bonne foi et l'Émetteur peut revendre les Titres appelés par lui ultérieurement. En conséquence, les Détenteurs sont exposés au risque que l'Émetteur exerce la résiliation dans le cas d'un faible prix des BTC et, par conséquent, d'un faible Montant de Remboursement en vue de revendre ces Titres à un stade ultérieur.

*Les Détenteurs sont exposés à des risques résultant d'un décalage dans le temps après la résiliation des Titres :*

Le rendement des Titres peut être considérablement réduit et les Détenteurs peuvent même perdre tout le capital investi en raison d'un décalage dans le temps après une résiliation des Titres :

Résiliation par le Détenteur au Participant Autorisé :

1. Après l'envoi de l'avis de résiliation par le Détenteur, il y a un décalage si la date de résiliation n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant sera la date de résiliation, ce qui reporte également la résiliation. Entre-temps, le prix du BTC peut avoir varié de manière substantielle.
2. Si le Détenteur a choisi un rachat en EUR ou en USD, il y a un décalage entre la résiliation et la fixation du montant en EUR ou en USD que le Détenteur recevra après conversion du Montant du rachat en USD ou en EUR.

En raison des décalages temporels décrits ci-dessus, la valeur du BTC (converti en USD ou en EUR) peut changer de manière substantielle au détriment des Détenteurs pendant cette période et les Détenteurs peuvent perdre la totalité du capital investi. Des risques comparables peuvent survenir en cas de résiliation par l'Émetteur.

*Risque lié à la position dominante des Participants Autorisés* : Les Participants Autorisés occupent une position prépondérante dans le processus d'achat et de remboursement des Titres et toute la systématique des Titres dépend des services fournis par les Participants Autorisés. Ils agissent comme une « plaque tournante » pour les flux de paiement en USD, EUR et BTC ainsi qu'en ce qui concerne les Titres des Détenteurs. Il ne peut être exclu que des perturbations, des

erreurs ou des actions intentionnelles se produisent au niveau des Participants Autorisés dans le cadre de leurs processus et règlements, ce qui aura un impact sur les positions d'actifs de l'Émetteur et/ou des Détenteurs. En outre, en raison de la nature du processus d'achat et de remboursement des Titres, les Détenteurs supportent le risque d'insolvabilité des Participants Autorisés entre le paiement du prix d'achat et la livraison des Titres ainsi qu'en cas de remboursement entre le re-transfert de leurs Titres et le paiement du Montant du Remboursement en leur faveur.

### Risques liés au BTC

*Risques liés au stockage des BTC* : L'Émetteur intègre une option de stockage hybride impliquant un stockage à froid (c'est-à-dire sur une plateforme non connectée à Internet) et un stockage à chaud/des portefeuilles (c'est-à-dire avec des portefeuilles connectés à Internet) pour les BTC contenus dans les BTC sous gestion. En cas d'utilisation de hot storage/wallets en relation avec les BTC détenus par l'Émetteur, l'Émetteur répartira les BTC détenus sur des bourses qui, de l'avis de l'Émetteur, se sont avérées être les plus sûres sur la base notamment de la couverture d'assurance et du respect de la législation et de la réglementation pertinentes (le cas échéant) et qui présentent un niveau élevé de liquidité/volume pour les BTC sur le marché. Les BTC détenus par l'Émetteur seront détenus dans ces échanges sur les comptes de l'Émetteur, accordant des droits de négoce et des droits de transfert aux administrateurs de l'Émetteur. Ces bourses et solutions de négoce peuvent faire l'objet de piratages et de violations de données ou de défaillance du prestataire de services chargé de la garde des BTC. En outre, l'Émetteur peut perdre les clés privées d'accès aux portefeuilles de BTC et donc perdre définitivement l'accès aux BTC contenus dans les BTC sous gestion.

*Dépendance à l'égard de la performance du BTC* : La valeur des Titres est affectée par le prix du BTC - qui fluctue largement et est influencé par un certain nombre de facteurs, par exemple, peut être influencé par des événements politiques, économiques ou financiers mondiaux et régionaux, des événements réglementaires ou des déclarations de régulateurs, des opérations d'investissement, de couverture ou d'autres activités par un large éventail de participants au marché, des bifurcations dans les protocoles sous-jacents (c'est-à-dire des scissions), des perturbations de l'infrastructure ou des moyens par lesquels les crypto-actifs sont produits, distribués, stockés et négociés. Le prix du BTC peut également changer en raison de l'évolution de la confiance des investisseurs dans les perspectives futures de la classe d'actifs. Les caractéristiques des BTC et la divergence des normes réglementaires applicables créent un potentiel d'abus de marché et pourraient entraîner une forte volatilité des prix. Le montant en espèces en USD ou en EUR reçu par les Détenteurs lors de la résiliation et du remboursement des Titres dépend de la performance du prix du BTC, tel que calculé conformément aux Termes et Conditions. **Les Titres ne comportent pas du tout de protection du capital, par exemple par un système de garantie des dépôts, et il existe donc un risque de perte partielle ou totale de l'investissement. En outre, en raison de l'effet de réduction du rendement de la commission et des coûts facturés par les Participants Autorisés, les Détenteurs recevront un rendement négatif non seulement en cas de performance négative des BTC sous-jacents, mais aussi en cas de performance neutre des BTC sous-jacents, c'est-à-dire dans le cas où la performance des BTC sous-jacents est inférieure à la commission applicable. Par conséquent, dans le cas où la performance des BTC ne compense pas la déduction des Frais à long terme, la valeur des Titres sera réduite à presque zéro au fil du temps.**

*Aucune liquidité disponible* : Le marché des crypto-monnaies n'est pas un marché très liquide. Il existe un risque qu'il n'y ait pas de liquidité disponible sur le marché des BTC/USD (USD par Bitcoin), BTC/EUR (EUR par Bitcoin). Si le marché de la « paire de devises » concernée n'est pas liquide, la détermination du prix de cette monnaie numérique peut devenir très volatile et encore plus difficile à prévoir. Cela peut à son tour réduire l'intérêt des investisseurs, ce qui affectera négativement la demande, ce qui est calculé pour diminuer la valeur marchande d'une monnaie numérique spécifique telle que le BTC. Comme la valeur des Titres est affectée par le prix et la valeur de marché du BTC, une baisse des volumes d'échange du BTC et d'autres crypto-monnaies pourrait avoir un effet négatif important sur la valeur des Titres et les Détenteurs pourraient subir une perte totale de leur investissement dans les Titres.

*Risque politique sur le marché du Bitcoin* : L'ensemble du modèle économique de l'Émetteur dépend d'éventuelles réglementations ou interdictions, notamment en ce qui concerne le BTC comme sous-jacent des Titres. Il est impossible de prévoir comment la politique et les réglementations futures peuvent exactement affecter les marchés et l'environnement économique général pour le modèle d'affaires de l'Émetteur. Cependant, les réglementations futures et les changements dans le statut légal du BTC constituent des risques politiques qui peuvent affecter l'évolution du prix du BTC. Si l'Émetteur ne parvient pas à se conformer aux potentielles réglementations futures, cela peut conduire l'Émetteur à subir des pertes et cela peut également avoir un impact négatif sur la capacité de l'Émetteur à exercer son activité.

### Risques liés à l'admission des Titres au négoce

*Risque lié au prix du marché* : L'évolution des prix du marché des Titres dépend de divers facteurs, tels que les changements des niveaux des taux d'intérêt du marché, les politiques des banques centrales, les développements économiques globaux, les taux d'inflation ou l'absence ou l'excès de demande pour les Titres. Les Détenteurs sont donc exposés au risque d'une évolution défavorable des prix du marché de leurs Titres qui se matérialise si les Détenteurs vendent les Titres.

*Risque lié au prix de négoce* : Le prix de négoce des Titres pourrait diminuer si la solvabilité de l'Émetteur ou des parties associées se détériore ou est perçue comme se détériorant, indépendamment du fait que les Titres sont sous-jacents aux avoirs réels des BTC. Le risque est que des tiers ne soient disposés à acheter des Titres qu'avec une décote substantielle par rapport au prix des BTC, ce qui pourrait entraîner la perte par le Détenteur de son investissement dans les Titres. En outre, la Bourse de Francfort pourrait refuser ou retirer l'admission au négoce sur le marché réglementé, en particulier si l'Émetteur ne respecte pas les exigences de cotation avant ou après la cotation des Titres.

### Risques liés à la sécurité des Titres

Date : 15 avril 2021

*La sûreté accordée pour garantir un Titre peut être inapplicable ou l'exécution de la sûreté peut être retardée* : L'Émetteur a mis en gage les BTC déposés en faveur des Détenteurs en tant que garantie de la dette de l'Émetteur envers les Détenteurs. Ces dispositions de sécurité peuvent ne pas être suffisantes pour protéger les Porteurs en cas de faillite ou de liquidation de l'Émetteur ou des Détenteurs pour diverses raisons.

*Risque de fraude provenant de tiers*. L'Émetteur interagit avec un certain nombre de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, le Dépositaire, le Fiduciaire des titres, les Participants Autorisés, l'Administrateur et les bourses et plateformes de négoce. L'Émetteur s'appuie également sur son propre personnel pour ses opérations. Par conséquent, l'Émetteur est exposé au risque d'inconduite, de négligence ou de fraude de la part de ces tiers et de ses employés. Cela pourrait entraîner un grave préjudice financier ou de réputation ou des dommages aux actifs de l'Émetteur qui sont mis en gage pour garantir les Titres et également entraîner des pertes pour les Détenteurs de Titres.

1.3.4. Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ce Titre ?

Les conditions et le calendrier d'investissement dans les Titres sont présentés ci-dessous.

Le montant total des Titres émis est de 9 000 000 000 de Titres, correspondant à un prix d'émission initial par Titre de 0,0001 BTC.

#### **Offre au public**

Les Titres seront offerts par des intermédiaires financiers (y compris les Participants Autorisés) aux investisseurs institutionnels et aux particuliers dans le respect des restrictions de vente applicables. À la date du Prospectus, Flow Traders BV, Enigma Securities Ltd, Jane Street Financial Limited et DRW Europe B.V. ont été désignés comme Participants Autorisés. Les Titres ne peuvent être achetés sur le marché primaire qu'avec des USD, des EUR et des BTC, s'ils sont offerts, et uniquement par et via des Participants Autorisés. La période d'offre devrait commencer le 15 avril 2021 et sera ouverte jusqu'au 15 avril 2022 (date d'expiration du Prospectus), sous réserve d'une réduction de la période. À la date du Prospectus, l'Émetteur a conclu des accords avec quatre Participants Autorisés. Une offre au public peut être faite dans le pays spécifié à la section « 1.1. Introduction et avertissements ».

#### **Conditions et détails techniques de l'offre**

L'offre n'est soumise à aucune condition ou délai autre que le délai résultant de la validité du Prospectus tel que spécifié dans la section « Offre au public ». Il n'y a pas de possibilité de réduire les souscriptions. Aucun montant minimum ou maximum de souscription n'a été spécifié, cependant les intermédiaires financiers (y compris les Participants Autorisés) offrant les Titres peuvent déterminer des montants minimum ou maximum de souscription lors de l'offre des Titres à leur seule et absolue discrétion.

Les Titres seront livrés par inscription en compte par l'intermédiaire du système de compensation et de ses banques teneuses de compte.

Sur le marché secondaire, les Titres peuvent être achetés exclusivement en FIAT (c'est-à-dire en EUR ou en USD). La monnaie FIAT est une monnaie nationale qui n'est pas liée au prix d'une marchandise comme l'or ou l'argent.

#### **Méthode de détermination du prix d'émission**

Sur la base des informations fournies par un investisseur pour l'achat de Titres, un Participant Autorisé souscrira le nombre de Titres correspondant (montant de la souscription) à la date de souscription correspondante au prix d'émission correspondant par Titre et remettra ensuite ces Titres à l'investisseur.

À la date d'émission, le prix d'émission initial sera de 0,0001 BTC par billet, c'est-à-dire que les Participants Autorisés achetant des Titres à l'Émetteur recevront un Titre pour chaque 0,0001 BTC. Au fil du temps, le Prix d'émission évolue en fonction des définitions et de la formule suivantes.

**Prix d'émission** signifie un montant de BTC par Titre égal au facteur BTC qu'un Participant Autorisé, en tant que seul souscripteur des Titres, a le droit de recevoir à la date de souscription et que l'Agent de Calcul calcule comme suit :

Facteur BTC = Prix d'émission initial  $\times (1 - \text{Frais})^N$

Le **Facteur BTC** représente la diminution du droit au BTC due aux Frais des Notes (sous réserve de réduction par l'Émetteur).

Le **Prix d'émission initial** à la date d'émission est de 0,0001 BTC.

Les **Frais** se réfèrent à 0,96 % (96 PBS) par an accumulés quotidiennement en relation avec la sous-gestion de Bitcoin et peuvent être modifiés dans les limites du § 4(2). Les Frais s'élèvent initialement à 0,96 % par an et peuvent ensuite être ajustés par l'Émetteur à sa discrétion raisonnable (*billiges Ermessen*) et en considération de la pratique pertinente du marché des capitaux et en agissant de bonne foi en donnant un avis aux Détenteurs.

**N** signifie le nombre de jours depuis la date d'émission divisé par 360 (act/360).

**Jour ouvrable** désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont ouvertes pour les affaires générales à Francfort-sur-le-Main et où le système de compensation ainsi que toutes les parties pertinentes du système

Date : 15 avril 2021

de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel 2 (Trans-European Automated Real-time Gross Settlement Express Transfer System 2 ou TARGET2) sont opérationnels pour effectuer des paiements.

Le **Montant de la Souscription**, c'est-à-dire le montant des Titres à recevoir par un Participant Autorisé en échange de BTC, sera calculé par l'Agent de Calcul sur la base du Prix d'émission sous-jacent à la Date de Douscription, selon le cas.

Lorsqu'un investisseur achète un Titre auprès d'un Participant Autorisé en USD ou en EUR, le prix en USD ou en EUR sera calculé comme indiqué dans les conditions générales.

### Dépenses

Les dépenses totales estimées du placement devraient s'élever à 630 000,00 euros nets.

### Frais à la charge du Détenteur

L'Émetteur facturera des Frais annuels de 0,96 % (96 pbs), calculés quotidiennement sur le montant total des Titres achetés par chaque Détenteur et libellés en BTC (BTC sous gestion). Les Frais sont inclus dans la définition du Prix d'émission et du Prix de remboursement et ne doit pas être déduite du droit au BTC tel que calculé dans la formule du facteur BTC. L'Émetteur n'a aucune influence sur la question de savoir si et dans quelle mesure un Participant Autorisé respectif facturera des Frais supplémentaires. Ces Frais peuvent varier en fonction du Participant Autorisé.

1.3.5. Pourquoi ce Prospectus est-il émis ?

1.3.5.1. Motifs de l'offre ou de l'admission au négoce sur un marché réglementé

L'Émetteur a l'intention de réaliser des bénéfices en facturant des Frais annuels de 0,96 % (96 pbs), calculés quotidiennement sur le montant total des Titres achetés par chaque Détenteur et libellés en BTC (BTC sous gestion). Les Frais seront gagnés pendant la période respective en BTC à partir du BTC sous gestion.

Avec l'admission au négoce sur un marché réglementé, l'Émetteur souhaite donner aux investisseurs la possibilité de non seulement rembourser les Titres par l'intermédiaire des Participants Autorisés vis-à-vis de l'Émetteur mais aussi de négocier sur un marché.

1.3.5.2. Utilisation et montants nets estimés des produits

Dans le cadre du placement des Titres, l'Émetteur utilise le produit net pour acheter des BTC afin d'augmenter le nombre de BTC sous gestion.

1.3.5.3. Accord de souscription

L'Émetteur n'a pas conclu de contrat de prise ferme.

1.3.5.4. Conflits d'intérêts importants relatifs à l'offre ou à l'admission au négoce

Il n'y a pas de conflits d'intérêts importants concernant l'offre ou l'admission au négoce.